



Lettre aux porteurs du FIP Corse Alimea

Aix-en-Provence, le 23/12/2025

Objet : Dissolution du FIP Corse Alimea

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FIP Corse Alimea (code ISIN : FR0012870152), dont la société de gestion est KYOSEIL AM – 3 Cours Mirabeau – 13100 AIX-EN-PROVENCE, et nous vous remercions de votre fidélité.

Quels changements vont intervenir sur votre FIP ?

Conformément à l'article 8 de l'annexe VII de l'instruction AMF sur les procédures d'agrément, d'établissement d'un DICI et d'un règlement, et d'information périodique des fonds de capital investissement (DOC-2011-22) ; à l'article 8 du règlement du FIP Corse Alimea qui fixe la durée de vie du fonds à 8 ans et 2 mois prorogeable de deux périodes successives d'une année soit jusqu'au 6 mars 2026, la société de gestion a décidé de procéder à la dissolution du fonds. Nous vous précisons que le fonds ne sera pas entièrement liquidé à la date d'effet de la dissolution et que nous prévoyons de clôturer les opérations de liquidation des lignes en portefeuille au plus tard fin 2026.

Quel est le taux de rendement de votre investissement ?

Votre FIP a enregistré lors de son dernier arrêté semestriel (juin 2025), une performance cumulée de -14.78% nette de frais sur l'ensemble de sa durée de vie, soit un taux de rendement annuel de -1.56 % hors avantage fiscal. Cependant, nous tenons à vous alerter sur le fait que cette performance est susceptible d'évoluer et que la performance finale ne sera connue qu'à la fin de la liquidation.

Ce résultat s'explique principalement par des décotes de valorisation significatives appliquées aux sociétés en portefeuilles suivantes : Ola Evoluzione, Ribella Production & Distribution et DJS.

Nous attirons votre attention sur le fait que les opérations de liquidation n'étant pas finalisées, la performance finale du produit ne sera connue qu'à l'échéance.

KYOSEIL AM

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-99040 en date du 15/12/1999
SAS au capital de 521 580€- RCS N°424686939
Siège Social : 3 Cours Mirabeau, 13100 Aix en Provence



Quand votre FIP sera-t-il liquidé ?

L'échéance du fonds FIP Corse Alimea telle que prévue dans sa documentation légale est le 6 mars 2026.

Celle-ci ne sera pas respectée. En effet, les perspectives de cession de ces 6 dernières lignes nous laissent supposer que la clôture de la liquidation du Fonds ne pourra être réalisée avant cette date.

En effet, pour une de nos participations nous sommes en négociation pour une sortie prochainement.

La date envisagée de liquidation finale du Fonds est le 31 décembre 2026. Le fonds dépassera ainsi la durée de vie prévue dans sa documentation légale. Nous vous tiendrons évidemment informés de l'avancement de ces opérations.

A ce jour, le portefeuille contient encore 6 participations non cotées, listées ci-dessous.

Pour rappel, aucune distribution n'a eu lieu à ce jour.

<i>Nom de la participation</i>	<i>Calendrier estimé</i>	<i>Eléments importants</i>
Case Nustrale	T2 2026	Fait l'objet de négociations exclusives
Empire Cowork	T1 2026	Fait l'objet de négociations exclusives
Murtoli Distribution	T2 2026	Fait l'objet de négociations exclusives
Ola Evoluzione	Pas de calendrier connu à ce jour	La société est actuellement en redressement judiciaire
Ribella Production & Distribution	Pas de calendrier connu à ce jour	La société fait l'objet d'une procédure judiciaire.
DJS	Pas de calendrier connu à ce jour	La société fait l'objet d'une procédure judiciaire de réclamation de créance.

A compter du 6 mars 2026, soit la date de fin de vie du fonds initialement prévue, les frais de gestion ne seront plus prélevés. Seuls les frais de fonctionnement seront prélevés. Ces frais ont pour objectif de payer les prestations de service de la banque dépositaire, de l'expert-comptable, des commissaires aux comptes et de l'évaluateur indépendant.

Les informations communiquées dans cette lettre sont données en considération des accords de confidentialités conclus par la société de gestion.

Nous vous rappelons que les rachats de parts à la demande des porteurs de parts ainsi que les rachats exceptionnels sont bloqués à compter de la réception de ce courrier et pendant la période de dissolution du fonds

Vous pouvez adresser toute réclamation par téléphone au 04.42.52.26.91 ou par email auprès de gestioncollective@kyoseil-am.com.